

# Avocat / Avocate

Avocat civiliste/Avocate civiliste, Avocat d'affaires/Avocate d'affaires, Avocat pénaliste/Avocate pénaliste



Plaider pour faire valoir les droits de clients (personnes physiques ou morales) en les conseillant, en les représentant, en les assistant et en les défendant en justice, telle est la principale mission de l'avocat ou de l'avocate. Le conseil pour régler les conflits avant qu'ils ne soient portés sur la scène judiciaire fait aussi partie de ses tâches.

 Statut d'exercice : **libéral, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac + 6, bac + 7**

## DESCRIPTION DU MÉTIER

### Représenter des personnes physiques et morales

Obéissant à la déontologie de sa profession, l'avocat ou l'avocate est un/e juriste qui conseille, assiste et représente ses clients (particuliers, entreprises, collectivités...). C'est-à-dire qu'il ou qu'elle agit en leur nom et place pour faire valoir leur demande ou leur défense, aussi bien en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions.

### 28 mentions de spécialisation

L'avocat ou l'avocate généraliste traite tous les types d'affaires civiles (droit de la propriété, de la famille, litiges avec des employeurs ou des commerces...) ou d'infractions pénales (contraventions, délits, crimes). Dans ce dernier cadre, il ou elle est présent/e lors des gardes à vue. Il ou elle peut également être spécialiste d'un droit particulier : droit des affaires, des assurances, du dommage corporel, des enfants, de l'environnement, immobilier, pénal, public, rural, du numérique et des communications, etc.

### Conseil et négociation

L'avocat ou l'avocate a compétence pour rédiger des actes spécifiques (contrats de travail, statuts d'une société, actes dans le cadre d'une succession, d'un divorce...) ou contresigner certains actes sous seing privé (reconnaissance de dette, bail d'habitation ou commercial, etc.). Mandaté/e par plusieurs parties, il ou elle peut également assurer une mission de médiation conduisant à un accord amiable, afin d'éviter un procès. À lui ou à elle de négocier afin de trouver une solution favorable aux intérêts de son client. Enfin, en tant que conseil juridique, il ou elle défend les intérêts des entreprises de tous les secteurs d'activités, leur évitant ainsi des procès dommageables pour leur notoriété et leur économie.

## COMPÉTENCES REQUISES

### Rigueur et motivation

Pour remporter une affaire, l'avocat ou l'avocate consacre beaucoup de temps à l'étude des dossiers de ses clients. Doté/e d'une grande capacité de travail, il ou elle dispose d'un esprit logique, de synthèse et d'analyse. Tenu/ au secret professionnel et au devoir de loyauté, il ou elle est également très pris/e par les rendez-vous avec ses clients. Rigueur, organisation, méthodologie, et bien sûr excellente mémoire, pour jongler d'un dossier à l'autre, respecter les procédures et le calendrier judiciaire (dates des audiences), vont de pair avec d'excellentes capacités rédactionnelles et la maîtrise des textes de loi, des règlements et de la jurisprudence.

### Discrétion et charisme

Tenus au secret professionnel, les avocats sont témoins et dépositaires de toutes les difficultés (judiciaires, mais aussi économiques...) de leurs clients. Rassurants, charismatiques, ils se distinguent aussi par leur fort pouvoir de persuasion, surtout lorsqu'ils plaident au tribunal. Équilibrés, réactifs, ils savent gérer les tensions, notamment au moment de l'audience. Ils doivent aussi être capables de s'adapter à toutes les situations et de se remettre en question tous les jours.

## EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

### Salaire

#### Salaire du débutant

Variable. Non réglementés, les honoraires sont fixés par les avocats en fonction du temps passé, de la difficulté de l'affaire, des moyens financiers du client, etc. La notoriété, le lieu d'exercice et la spécialité jouent également sur les tarifs

### Intégrer le marché du travail

#### Des débuts modestes

Selon l'Observatoire national de la profession d'avocat, on dénombre, en 2024, 76 274 avocats répartis sur 164 barreaux (organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession des avocats. Chaque avocat, pour exercer sa profession, doit appartenir à un barreau). Les débuts peuvent être difficiles et il faut faire ses preuves avant d'être intégré/e dans un grand cabinet ou de se voir confier des dossiers d'envergure. Les avocats exerçant à titre individuel doivent souvent accepter une multitude de petites affaires pour tenter de se faire un nom. Ainsi, les rémunérations varient beaucoup selon l'activité, la renommée et la localisation du cabinet. Les avocats spécialisés (droit des affaires, notamment) et qui assurent du conseil aux entreprises sont particulièrement recherchés. Enfin, les avocats peuvent être salariés (ou pas) d'entreprises dépourvues de service juridique pour régler des litiges complexes

## OÙ L'EXERCER

#### Différentes réalités

97 % des avocats exercent à titre libéral. Leurs activités diffèrent selon le type (taille, spécialisation...) et le lieu d'implantation du cabinet. Ils peuvent exercer en individuels (36 %), en tant que collaborateurs (29 %) ou associés (32 %). Le quotidien d'un avocat ou d'une avocate dans un grand cabinet d'affaires n'a rien à voir avec celui d'un avocat ou d'une avocate généraliste dans un petit cabinet en province. Les premiers travaillent

surtout sur des dossiers très spécialisés et ne plaident pas (ou peu). Les seconds traitent les affaires courantes : divorces, litiges commerciaux, infractions au Code de la route... au civil ou au pénal.

### Plaidoirie et étude de dossiers

La plaidoirie (discours prononcé à l'audience) au tribunal est assurément le temps fort de la vie professionnelle des avocats, même s'ils passent une grande partie de leur emploi du temps dans leur cabinet, à recevoir leurs clients, à étudier leur dossier, à effectuer une veille ou des recherches juridiques pour vérifier des lois, des procédures, des règlements, la jurisprudence, etc.

## LES ÉTUDES

La profession d'avocat est une profession réglementée accessible aux titulaires du Capa (certificat d'aptitude à la profession d'avocat). La formation initiale est assurée par les CRFPA (centres régionaux de formation professionnelle d'avocats) après un master 2 (bac + 5) en droit. L'accès au sein d'un CRFPA, couramment appelé EDA (école d'avocats), est soumis à la réussite d'un examen d'entrée (le pré-Capa). La formation initiale (6 mois de cours théoriques ; 6 mois sur un projet pédagogique individuel ; 6 mois de stage dans un cabinet d'avocats + rédaction d'un mémoire) obligatoire dure ensuite 18 mois, et est sanctionnée par le Capa qui comporte diverses épreuves orales et écrites. Les lauréats peuvent alors demander leur inscription au tableau de l'Ordre du barreau de leur choix, après avoir prêté le serment nécessaire à l'exercice de la profession.

Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
<b>Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA)</b>	2 ans	Dans 12 établissements

Sources : Onisep 05.2025 ©Stock.adobe.com